



700, place Leigh-Capreol
Services administratifs
Dorval (Québec)
H4Y 1G7

Le 12 octobre 2018

ADDENDA 001 À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS

Objet : Demande de propositions T3125-180020
Contrat pour le service de déneigement

L'addenda 001 à la demande de propositions est émise pour :

1. Répondre aux questions des soumissionnaires potentiels;
2. Afficher l'information sur le site Web, Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG) afin de permettre à tous les soumissionnaires potentiels d'accéder aux modifications et aux informations supplémentaires.

Généralités :

1. Le présent addenda fait partie intégrante des documents d'appel d'offres.
 2. Il ne sera pas tenu compte de suppléments et/ou de modifications présentés au motif que le soumissionnaire n'a pas pris connaissance de la teneur du présent addenda.
 3. Les soumissionnaires doivent joindre cet addenda signé à la soumission qu'ils présenteront.
- **Question 1 :** À l'article 14 de la Partie 2, il est écrit que l'enveloppe 1 doit avoir 4 copies. Est-ce que ce que cela signifie 4 copies + l'original? Ou l'original est incluse dans ces 4 copies (1 original+3 copies)?
De même, il est écrit pour l'enveloppe 2 « deux exemplaires ». Cela inclut-il l'original? Ou doit-il y avoir 2 copies supplémentaires et l'original?

Réponse 1 : Pour les deux cas, cela inclut les originaux.

- **Question 2 :** À l'article 11.5 de l'annexe C, il est écrit que « Le soumissionnaire devra annexer à la soumission un rapport d'inspection qui confirme le bon fonctionnement et la date de la dernière inspection. Ce rapport doit être rédigé par un mécanicien dûment qualifié. ». Toutefois, dans le contexte de l'article 11 je ne comprends pas de quel genre de rapport d'inspection rédigé par un mécanicien faut-il joindre. Cette clause se retrouve également à l'article 14 de la Partie 2 et à la page 1 de 3 des *Critères d'évaluation* de l'annexe C. Pourriez-vous préciser.

Réponse 2 : En effet, la demande d'un rapport d'inspection se retrouve dans le devis à l'article 11.5 de l'annexe C en tant que critère obligatoire. Veuillez noter que les pages 3 de 4 de l'annexe C « Critères d'évaluation technique » est réservée aux fins d'évaluation seulement. Ce critère se retrouve dans cette page également car il doit être évalué lors de la réception des soumissions. Le format du rapport n'est pas précisé mais il doit clairement indiquer la liste d'équipements inspectés et la confirmation du bon fonctionnement. Si un rapport en forme de liste n'est pas disponible, vous pouvez joindre des pièces justificatives d'entretien qui confirme le bon fonctionnement.

- **Question 3 :** Aucun cautionnement de soumission ni lettre d'engagement ne sont exigés avec les soumissions?

Réponse 3: Non. Ce n'est pas exigé.

- **Question 4 :** Simplement savoir ce que vous entendez par « avec permis » au 3e point de la page 1 des Critères d'évaluation de l'annexe C. Ni le permis ni le certificat d'autorisation du dépôt à neige ne sont exigés à la soumission, exact?

Réponse 4 : Aucun document n'est requis avec la soumission pour confirmer la conformité du dépotoir. La soumission doit indiquer le dépotoir qui sera utilisé dans l'exécution des travaux. Comme indiqué au 3^e critère d'évaluation technique, ce dépotoir doit détenir un certificat d'autorisation qui se conforme à toutes les normes de tous les paliers de gouvernement. S'il y a contradiction, la norme la plus sévère s'appliquera.

- **Question 5 :** En ce qui concerne les exigences de signature, l'annexe H ne doit pas être retournée avec la soumission, n'est-ce pas? Mais bien la documentation demandée selon la désignation juridique?

Réponse 5 : Il faut soumettre la documentation reliée aux exigences de signature incluant l'annexe H.

- **Question 6 :** Dans l'enveloppe technique, nous pouvons joindre d'autres documents pour appuyer notre proposition?

Réponse 6 : Vous pouvez joindre les documents qui sont pertinents pour appuyer votre proposition.

- **Question 7 :** Est-ce qu'une cote de sécurité/fiabilité des soumissionnaires est exigée pour cette soumission? Étant donné qu'à 2 endroits dans le devis il est écrit que les exigences relatives à la sécurité sont N/A. C'est donc que cette cote n'est pas requise, exact?

Réponse 7 : Il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité.

SAUF INDICATION CONTRAIRE, LES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS T3125-180020 DEMEURENT LES MÊMES.

Nom de l'entreprise : _____

Signataire autorisé de l'entreprise :

Nom (en lettres moulées) : _____ Titre : _____

Signature : _____ Date : _____